

n° 24\_2026DEL  
Nomenclature n° 533

Nombre de membres : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 045-214501736-20260402-24\_2026DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

**Séance du 02 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le vingt-sept mars deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

**Étaient présents :** Mme Sophie HÉRON, M. Jacques LEROY, Mme Claudine BEGON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Denis ROUET, Mme Valentine DOUCHET, M. Jean-Pierre MISSERI, M. Christian CHAMPION, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Carole CORNU, Mme Ibtissam BOCHER, M. Jérôme ROPARS, M. Guillaume DESROCHES, Mme Nadia BOUDOUH, Mme Elodie BOURSIN, M. Mehmet CANKAYA, Mme Charline PEYRAT, Mme Adeline LE BONNIEC, M. Teuwo LINGET, M. Christophe DELVERT

**Étaient absents/excusés :**

M. Guillaume POUGET, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON  
Mme Aurélie BIZEAU, procuration donnée à M. Jacques LEROY  
M. Jules CHOUQUET, procuration donnée à Mme Claudine BEGON  
Mme Alexandra DESPRES

M. Teuwo LINGET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



### **24-2026DEL - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – DEPOT DES LISTES ET ELECTION DES MEMBRES**

Madame le Maire expose les rôles de chaque commission et leur composition.

**Rôle de la commission d'appel d'offres :**

L'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales indique que la CAO est compétente pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée, soit :

- les marchés de fournitures et services > à 216 000€
- les marchés de travaux > à 5 404 000 € HT.

Les marchés inférieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, passés selon une procédure adaptée, sont attribués par le Maire, après avis de la commission finances.

**Rôle de la commission de délégation de service public :**

La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé. La rémunération de ce délégataire est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.

L'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales indique que la commission de délégation de service public analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, le maire peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires, dans les conditions prévues par le code de la commande publique, avant de saisir l'assemblée délibérante pour le choix de l'entreprise auquel il a procédé.



#### **Composition des commissions :**

L'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales indique que la CAO et la CDSP sont composées conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code, soit, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés/contrats, président de la commission,
- de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est également procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Enfin, l'article L.1411-5 précise que des personnalités extérieures ou des agents de la collectivité territoriale, désignés par le président de la commission, peuvent participer aux réunions, avec voix consultative, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

#### **Election des membres :**

Vu les disposition de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste numéro 1 présente :

MM. & Mmes Jacques LEROY, Jean-Michel LAPEYRONIE, Claudine BEGON, Virginie GUIRAUD et Guillaume POUGET, en tant que membres titulaires ;

MM. Brice LE BONNIEC, Christian CHAMPION, Mehmet CANKAYA, Jean-Pierre MISSERI et Christophe DELVERT en tant que membres suppléants.

Il n'est pas proposé d'autres listes.

Deux assesseurs sont désignés parmi les membres du conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets, puis au dépouillement.

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14


Nombre de suffrages obtenus par la liste candidate : 26

La liste de candidats présentée ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ses membres sont élus pour siéger à la commission d'appel d'offres.



n° 24\_2026DEL  
Nomenclature n° 533

Nombre de membres : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le   
ID : 045-214501736-20260402-24\_2026DEL-DE

**Adopté à l'unanimité**



Le Secrétaire de séance,



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme, le 02 avril 2026

Acte certifié exécutoire :  
Acte publié le :  
Acte notifié le :



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 045-214501736-20260402-24\_2026DEL-DE